



EXTRAIT DU REGISTRE
des
délibérations du Conseil de Communauté

N°délib. : 000218

Séance du vendredi 6 avril 2007

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la C.C.I.D - 46 avenue Villarceau à Besançon
sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Conseillers communautaires en exercice : 138

Etaient présents : **Amagney :** Jean-Pierre FOSTEL **Arguel :** André AVIS **Audeux :** Françoise GALLIOU **Auxon-Dessous :** Jacques CANAL **Avanne Aveney :** Christian GAGNEPAIN, Jean-Pierre TAILLARD **Besançon :** Eric ALAUZET, Catherine BALLOT, Denis BAUD, Teddy BENETEAU de LAPRAIRIE, Pascal BONNET, Patrick BONTEMPS, Patrick BOURQUE, Annaïck CHAUVET, Rosine CHAVIN-SIMONOT, Jean-Claude CHEVAILLER, Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, Benoît CYPRIANI, Jean-Jacques DEMONET, Béatrice FALCINELLA, Françoise FELLMANN, Jean-Louis FOUSSERET, Paulette GUINCHARD, Martine JEANNIN, Sylvie JEANNIN, Michel JOSSE, Christophe LIME, Jacques MARIOT, Annie MENETRIER, Jacqueline PANIER, Danièle POISSENOT, Françoise PRESSE (jusqu'au rapport 2.7), Martine ROPERS, Jean-Claude ROY, Joëlle SCHIRRER (jusqu'au rapport 8.3), Danièle TETU, Corinne TISSIER **Beure :** Philippe CHANEY, Pierre JACQUET (représenté par Auguste KOELLER) **Boussières :** Bertrand ASTRIC **Busy :** Philippe SIMONIN **Chalezeule :** Raymond REYLE **Champoux :** Norbert DUPREY (représenté par Bernadette PERRIN) **Dannemarie sur Crête :** Gérard GALLIOT, Jean-Pierre PROST **Deluz :** Yves TARDIEU **Ecole Valentin :** André BAVEREL, Yves GUYEN **Fontain :** Jean-Paul DILLSCHNEIDER **François :** Françoise GILLET, Claude PREIONI **La Chevillotte :** Jean PIQUARD **La Vèze :** Philippe CHANAU **Larnod :** Martine BERGIER **Mamirolle :** Jacques-Henry BAUER **Marchaux :** Bernard BECOULET **Miserey Salines :** Denis JOLY **Montfaucon :** Pierre CONTOZ, Jean-Marie VERNET **Montferrand le Château :** Marcel COTTINY, Pascal DUCHEZEAU **Morre :** Gérard VALLET **Nancray :** Jean-Pierre MARTIN **Noironte :** Bernard MADOUX **Novillars :** Raymonde BOURLON, Bernard BOURDAIS **Pelousey :** Jacques TERVEL **Pirey :** Robert STEPOURJINE **Pouilley les Vignes :** Albert DEPIERRE **Rancenay :** Michel LETHIER **Roche lez Beaupré :** Roland BARDEY, Michel SCHNAEBELE **Saône :** Bernard GUYON **Serre les Sapins :** Nicole BARBEAU, Gabriel BAULIEU **Tallenay :** Jean-Yves PRALON **Thise :** Jacques SIFFERLIN **Thoraise :** Jean-Paul MICHAUD **Vaire Arcier :** Patrick RACINE **Vaux les Prés :** Bernard GAVIGNET (représenté par Mme Anne WY SOCKI)

Etaient absents : **Auxon-Dessous :** Jacques THIEBAUT **Auxon-Dessus :** Michel BITTARD, Serge RUTKOWSKI **Besançon :** Françoise BRANGET, Martine BULTOT, Claire CASENOVE, Catherine COMTE-DELEUZE, Nicole DAHAN, Yves-Michel DAHOUI, Marie-Marguerite DUFAY, Emmanuel DUMONT, Vincent FUSTER, Didier GENDRAUD, Abdel GHEZALI, Jocelyne GIROL, Loïc LABORIE, Bernard LAMBERT, Lucile LAMY, Michel LOYAT, Sébastien MAIRE, Bruno MEDJALDI, Franck MONNEUR, Catherine PUGET, Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN, Michel ROIGNOT, Jean ROSSELOT, Nicole WEINMAN **Boussières :** Michel POULET **Brillans :** Alain BLESSEMAILLE **Chaleze :** Josseline SEITZ **Champagney :** Claude VOIDEY **Champvans les Moulins :** Jean-Marie ROTH **Chatillon le Duc :** Gilbert CANILLO, Jean-Marie DELACHAUX **Chaucenne :** Bernard VOUGNON **Chaufontaine :** Alain CUCHE **Chemaudin :** Gilbert GAVIGNET, Jean-Yves RENOUD **Genes :** Gabriel JANNIN **Grandfontaine :** Jean JOURDAIN, Richard SALA **Le Gratteris :** Nicole JANNIN **Mamirolle :** Dominique MAILLOT **Mazerolles le Salin :** Daniel PARIS **Miserey Salines :** Marcel FELT **Morre :** Jean-Michel CAYUELA **Nancray :** Daniel ROLET **Osselle :** Jacques MENIGOZ **Pelousey :** Annick CHARPY **Pirey :** Claude BARTHOD-MALAT **Pouilley les Vignes :** Jean-Marc BOUSSET **Pugey :** Marie-Noëlle LATHUILIERE **Routelle :** Claude SIMONIN **Saône :** Christelle PETITJEAN **Thise :** Claude BULLY **Torpes :** Denis JACQUIN **Vaire le Petit :** Jean-François THIEBAUD **Vorges les Pins :** Charles BATISTE

Secrétaire de séance : Sylvie JEANNIN

Procurations de vote :

Mandants : F. BRANGET, A. GHEZALI, L. LABORIE, L. LAMY, F. PRESSE (à partir du rapport 3.1), J. ROSSELOT, J. SCHIRRER (à partir du rapport 13.1), J. SEITZ, A. CUCHE, G. JANNIN, D. PARIS, M. FELT, J-M. CAYUELA, J-M. BOUSSET

Mandataires : A. BAVEREL, B. FALCINELLA, Y. GUYEN, D. POISSENOT, B. CYPRIANI (à partir du rapport 3.1), P. BONNET, Y. TARDIEU (à partir du rapport 13.1), G. BAULIEU, B. BECOULET, J-P. DILLSCHNEIDER, C. PREIONI, D. JOLY, G. VALLET, A. DEPIERRE

Objet : Demandes de subvention pour la réalisation de logements locatifs privés

Demandes de subvention pour la réalisation de logements locatifs privés

Rapporteur : Robert STEPOURJINE, Vice-Président

Inscription budgétaire	
BP 2007	Solde avant l'opération : 25 938 €
Imputation : 204.70	Montant de l'opération : 25 938 €
	Solde après cette opération : 0 €

Résumé :

Dans le cadre de la fiche action numéro 3 du Programme Local de l'Habitat « la production de logements à loyer maîtrisé dans le parc privé », les propriétaires bailleurs peuvent bénéficier de subventions de la CAGB pour leurs opérations de création et de réhabilitation de logements dès lors qu'ils s'engagent à pratiquer des loyers conventionnés au moins inférieurs à 40 % du prix du marché. Le présent rapport porte sur l'engagement de subventions prévisionnelles à hauteur 25 938 € en faveur de propriétaires bailleurs privés et concerne 5 logements (3 à Besançon, 1 à Avanne-Aveney, 1 à Amagney).

Demandeur : Habitat et Développement Local

Objet : demande de subvention complémentaire à l'aide de l'ANAH pour la réhabilitation de trois logements locatifs (3 type 3) situés 9, rue Suard à Besançon.

Nature de l'opération : PST – Programme Social Thématique

Subvention prévisionnelle* : **13 325 €**

Demandeur : Madame Yvette DARBON

Objet : demande de subvention complémentaire à l'aide de l'ANAH pour l'amélioration d'un logement locatif (type 4) situé 11, grande rue à Avanne-Aveney.

Nature de l'opération : PST – Programme Social Thématique

Subvention prévisionnelle* : **7 013 €**

Demandeur : Monsieur Laurent CORROTTE

Objet : demande de subvention complémentaire à l'aide de l'ANAH pour l'amélioration d'un logement locatif (type 3) situé 2, rue de l'église à Amagney.

Nature de l'opération : PST – Programme Social Thématique

Subvention prévisionnelle* : **5 600 €**

Soit au total pour ces dossiers : 5 logements locatifs financés.

** : il s'agit d'un montant de subvention **prévisionnel** à la date d'engagement du dossier par la Commission Locale d'Amélioration de l'Habitat de l'ANAH. Le montant définitif de subvention sera ajusté après vérification des factures produites lors de la demande de paiement.*

M. STEPOURJINE et Mme POISSENOT ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur l'octroi de ces subventions destinées à l'amélioration de logements privés, d'un montant total de 25 938 €.

Pour extrait conforme,

Le Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 89

Contre : 0

Abstention : 0

PREFECTURE
DE REGION FRANCHE-COMTE
PREFECTURE DU DOUBS



D.C.T.C.J.
Contrôle de légalité

RECU 15 AVR 2007

PROGRAMME SOCIAL THEMATIQUE : AMELIORATION D'UN LOGEMENT LOCATIF PRIVE, GRANDE RUE A AVANNE-AVENEY

DEMANDEUR

Madame Yvette DARBON

NATURE DE LA DEMANDE

Subvention d'équilibre, complémentaire à l'aide de l'ANAH, pour l'amélioration d'un logement locatif vacant de type 4 situé 11, grande rue à Avanne-Aveney (Surface habitable totale : 97 m²).

REGLEMENT DE REFERENCE DE LA CAGB

Délibération du 26 juin 2006 « Adoption du Programme Local de l'Habitat ».

CONDITIONS D'ATTRIBUTIONS

Fiche action PLH n° 3 : production de logements à loyer maîtrisé dans le parc privé

Montant maximal de subvention (en fonction de l'équilibre prévisionnel de l'opération) : 10 % du montant hors taxes de travaux subventionnables.

La recevabilité de la demande est conditionnée à l'acceptation du dossier par l'Agence Nationale de l'Habitat.

PRIX DE REVIENT ET PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNELS

Prix de revient prévisionnel de l'opération TTC (TVA 5,5%) = 90 049 euros

	En euros	% opération
Montant des travaux subventionnables retenus par l'ANAH	70 132,78	66,55%
Subvention CAGB (10 %)	7 013,00	6,65%
Subvention ANAH	58 500,00	55,51%
Total aides publiques	65 513,00	62%

OBSERVATIONS

- **Coût / m² de surface habitable : 1 086 euros.**
- Nature des travaux réalisés : installation d'une chaudière individuelle bois et de radiateurs, travaux de couverture, rénovation des murs, sols et plafonds, isolation thermique, travaux de plomberie...

PROGRAMME SOCIAL THEMATIQUE : AMELIORATION D'UN LOGEMENT LOCATIF PRIVE, RUE DE L'EGLISE A AMAGNEY

DEMANDEUR

Monsieur Laurent **CORROTTE**

NATURE DE LA DEMANDE

Subvention d'équilibre, complémentaire à l'aide de l'ANAH, pour l'amélioration d'un logement locatif vacant de type 3 situé 2, rue de l'église à Amagney (Surface habitable totale : 103 m²).

REGLEMENT DE REFERENCE DE LA CAGB

Délibération du 26 juin 2006 « Adoption du Programme Local de l'Habitat ».

CONDITIONS D'ATTRIBUTIONS

Fiche action PLH n° 3 : production de logements à loyer maîtrisé dans le parc privé

Montant maximal de subvention (en fonction de l'équilibre prévisionnel de l'opération) : 10 % du montant hors taxes de travaux subventionnables.

La recevabilité de la demande est conditionnée à l'acceptation du dossier par l'Agence Nationale de l'Habitat.

PRIX DE REVIENT ET PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNELS

Prix de revient prévisionnel de l'opération TTC (TVA 5,5%) = 105 382 euros

	En euros	% opération
Montant des travaux subventionnables retenus par l'ANAH	55 996,61	53,14%
Subvention CAGB (10 %)	5 600,00	5,31%
Subvention ANAH	33 698,00	31,98%
Total aides publiques	39 298,00	37%

OBSERVATIONS

- **Coût / m² de surface habitable : 1 023 euros.**
- Nature des travaux réalisés : installation d'une chaudière à condensation, travaux de couverture, rénovation des murs, sols et plafonds, isolation thermique intérieure et des parties communes, travaux de plomberie...
- Cette opération comporte par ailleurs la réhabilitation de 2 logements conventionnés.

PROGRAMME SOCIAL THEMATIQUE : REHABILITATION DE TROIS LOGEMENTS LOCATIFS PRIVES, RUE SUARD A BESANÇON

DEMANDEUR

Habitat et Développement Local

NATURE DE LA DEMANDE

Subvention d'équilibre, complémentaire à l'aide de l'ANAH, pour la réhabilitation de trois logements locatifs de type 3 situés 9, rue Suard à Besançon. (Surface habitable totale : 164 m²).

REGLEMENT DE REFERENCE DE LA CAGB

Délibération du 26 juin 2006 « Adoption du Programme Local de l'Habitat ».

CONDITIONS D'ATTRIBUTIONS

Fiche action PLH n° 3 : production de logements à loyer maîtrisé dans le parc privé

Montant maximal de subvention (en fonction de l'équilibre prévisionnel de l'opération) : 10 % du montant hors taxes de travaux subventionnables.

La recevabilité de la demande est conditionnée à l'acceptation du dossier par l'Agence Nationale de l'Habitat.

PRIX DE REVIENT ET PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNELS

Prix de revient prévisionnel de l'opération TTC (TVA 5,5%) = 195 941 euros

	En euros	% opération
Montant des travaux subventionnables retenus par l'ANAH	133 250,00	68,01%
Subvention CAGB (10 %)	13 325,00	6,80%
Subvention ANAH	99 938,00	51,00%
Subvention Fondation Abbé Pierre	7 274,00	3,71%
Total aides publiques	120 537,00	62%

OBSERVATIONS

- **Coût / m² de surface habitable : 1 195 euros.**
- Nature des travaux réalisés : travaux de couverture, rénovation des murs, sols et plafonds, isolation thermique intérieure et des parties communes, travaux de plomberie...
- Le mode de chauffage des logements retenu est individuel électrique (label Promotelec) : accumulateur dynamique et convecteurs.